

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation du Comité syndical : 21 juin 2021
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 31

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à neuf heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. Morilleau, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Claire HUGUES, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, MM Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH **de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Marieline BOUSSEAU, Annie BRIEND, MM Yannick MOREZ, Michel OLIVIER, **de la Communauté de Communes de Sud Estuaire**, Mmes Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, MM Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN **de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, MM Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND **de Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN (pouvoir à R. ROHRBACH) **de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Sylvie GAUTREAU (pouvoir à Y. MOREZ), Florie LESAGE, Monique LOUE, M ; Roch CHERAUD **de la Communauté de Communes de Sud Estuaire**, Mme Laura GLASS (pouvoir à L. ROBIN) de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique.

XXXXXXXX

OBJET : DOCUMENT STRATEGIQUE DE LA FACADE NORD-ATLANTIQUE MANCHE-OUEST – AVIS DU PETR DU PAYS DE RETZ

RAPPEL DU CADRE ET DE LA PORTEE DES DSF

Le Document stratégique de façade (DSF), document de planification de l'espace maritime, constitue une déclinaison des orientations de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral de 2017, en les adaptant aux enjeux socio-économiques et environnementaux de chaque façade maritime. Le territoire du PETR du Pays de Retz est concerné par la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) qui correspond aux façades maritimes des régions Bretagne et Pays de la Loire réunies. Par ailleurs, le DSF concrétise la mise en application de deux directives européennes : la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), dont le but est d'atteindre un bon état écologique des écosystèmes marins, et la directive-cadre « planification de l'espace maritime » (DCPEM) visant à coordonner les activités humaines dans l'espace maritime.

Le DSF est élaboré par l'État, sous la responsabilité des préfets coordonnateurs de façade, en concertation avec les acteurs de la mer et du littoral – au sein du conseil maritime de façade (CMF) et de sa commission permanente (CP) – et en tenant compte de l'avis du public, consulté par voie électronique, ainsi que de l'avis des voisins européens. Par l'intermédiaire du CMF, regroupant 5 collèges : l'État, les collectivités, les professionnels, les syndicats et les associations, le document a été élaboré de façon concertée.

Le DSF est prescriptif et doit être pris en compte par les plans, programmes et projets situés dans les régions administratives côtières lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer, comme le SCoT du Pays de Retz.

A ce titre, le PETR du Pays de Retz est sollicité dans le cadre de la consultation réglementaire du volet opérationnel du DSF NAMO qui est prévue du 20 mai au 20 août 2021.

STRUCTURATION DU DSF NAMO

Le DSF comprend quatre parties, réparties en deux volets :

- Le **volet stratégique** comprenant l'état des lieux, et la vision à l'horizon 2030 avec les objectifs stratégiques à atteindre à cette échéance ; celui-ci a été adopté le 24 septembre 2019 par un arrêté inter-préfectoral.
- Le **volet opérationnel** regroupant le dispositif de suivi permettant d'évaluer le respect des objectifs et le plan d'action, qui expose le programme de mise en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés préalablement. Ce dernier est déployé pour une durée de 6 ans à compter de son approbation (prévue début 2022).

Le volet opérationnel soumis à consultation identifie plusieurs objectifs rassemblés en 16 chapitres, eux-mêmes regroupés en cinq grandes parties :

- Une identité maritime ancrée dans le territoire
- Une économie bleue durable à promouvoir
- Un patrimoine naturel à enrichir
- Un aménagement durable et résilient des territoires marins et littoraux
- La recherche et l'innovation au cœur du rayonnement de la façade

AVIS SUR LE DSF NAMO

Le PETR du Pays de Retz relève l'intérêt de ce premier exercice de planification maritime, à cette échelle inédite interrégionale, intégrateur de plusieurs Directives européennes.

Le PETR du Pays de Retz souligne la vision complète du DSF NAMO, intégrant de multiples objectifs dans des thématiques différentes mais complémentaires (aménagement, économie, patrimoines...).

Le plan d'action du DSF NAMO recense 115 fiches actions nouvelles. Après analyse, il a été identifié plusieurs actions qui concernent directement ou indirectement les communes, les EPCI et/ou le PETR du Pays de Retz ; de plus, certaines actions influant de près ou de loin la mise en œuvre de leurs politiques publiques ont également été relevées afin de garder en tête les ambitions prévues à l'échelle de la façade.

De plus, dans la perspective d'échanges entre la rive nord et la rive sud de l'estuaire de la Loire, le PETR du Pays de Retz sera attentif aux actions prévues autour de l'estuaire de la Loire et son devenir (même si celui-ci n'est pas pris en tant que tel dans la planification maritime).

Le PETR du Pays de Retz partage les ambitions souhaitées mais émet une alerte sur le besoin d'accompagnement dans la mise en œuvre de certaines actions, notamment celles concernant les structures porteuses de SCoT, ou bien celles relevant des compétences des communes et des intercommunalités qui ne sont pas sollicitées directement.

Le PETR du Pays de Retz a relevé les actions concernant le recensement et l'accompagnement des territoires à adopter des volets maritimes et/ou littorales dans leurs plans, projets. Il a déjà mené en concertation des réflexions sur l'intégration d'un volet mer à son SCoT et celles-ci se poursuivront prochainement notamment dans le cadre d'une révision.

Le PETR du Pays de Retz souhaite également :

- que les dispositions du DSF, de son programme d'actions soient cohérentes avec celles du SDAGE Loire Bretagne en cours de révision ;
- que la coopération et la complémentarité des différents acteurs de la mer et de la terre soient renforcées pour assurer le lien terre/mer et sa continuité au sein des commissions locales de l'eau, lors de l'élaboration des contrats territoriaux voire, le cas échéant, d'un éventuel futur volet mer du SCoT du Pays de Retz ;
- que les bénéfices socio-économiques de certaines activités ou projets y compris celles présentant des impacts écologiques relatifs soient au cœur des dispositions du DSF ;

- que l'amélioration de la connaissance des interactions entre les masses d'eau et d'air soit prise en compte afin d'appréhender au mieux la reconquête de leurs qualités (études sur la transmission des pollutions à l'interface de ces deux éléments ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **EMET un AVIS FAVORABLE** au projet de volet opérationnel du DSF NAMO sous réserve de la prise en compte des demandes telles que présentées dans la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

05 JUIL. 2021

SGCD - Courrier


PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL

